

Paris, le 5 février 2014

à M. Stéphane Richard

*Président Directeur Général
Groupe Orange
78 rue Olivier de Serres
75015 - Paris*

Objet : Offre Réservée au Personnel

Monsieur le Président,

La direction a informé le 29 janvier 2014 les fédérations syndicales qu'une « offre réservée au personnel » sera soumise au Conseil d'Administration Orange du 5 mars. En effet, vous aviez proposé en 2011 un plan d'actions gratuites si le groupe générerait plus de 27 milliards d'euros de « cash » (marge brute) en 3 ans. Pour ce faire 17 millions d'actions avaient été réservées. Pour cette nouvelle opération, M. Gueguen, Directeur de la rétribution, a annoncé que le coût serait de 155 millions d'euros.

La fédération SUD a une remarque et une revendication.

L'entreprise semble avoir choisi une ORP, c'est-à-dire vendre ces actions plutôt que les donner aux salarié-es. Ainsi, après la décote de 20 %, après l'abondement d'une action pour deux actions achetées (en moyenne), on peut estimer que l'entreprise va percevoir entre 70 et 80 millions d'euros. Soit un coût réel pour l'entreprise d'environ 70 à 80 millions d'euros.

Or, vous vous étiez engagé à verser des actions gratuites en cas d'atteinte d'un objectif fixé par vous-même, et dont on ne peut décemment pas imputer l'échec aux salarié-es. La fédération SUD demande que la somme initialement prévue, soit 170 millions d'euros, soit versée en prime exceptionnelle. Celle-ci pourrait être de 3 montants différents : 1800 euros pour les salarié-es percevant moins de 35 000 euros de Salaire Global de Base, 1400 € pour les salarié-es percevant entre 35 000 et 48 000 € de SGB, 1000 € pour les salarié-es percevant plus de 48 000 € de SGB.

Cette prime serait un geste fort pour le personnel et s'inscrirait parfaitement dans le contrat social.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour la fédération SUD
Jean-Michel Nivelet, DSC Adjoint



copies : Bruno Mettling, Gervais Pellissier